

**DGA Infrastructures, Mobilités  
durables et Transition Ecologique**

Direction de l'Environnement et de la  
Transition Ecologique

Commission Locale d'Information et de  
Surveillance du Centre Nucléaire de  
Production d'Electricité de Fessenheim

Dossier suivi par : Caroline DUONG

Tél. : 03 89 30 65 53

Mél. : [duong@haut-rhin.fr](mailto:duong@haut-rhin.fr)

Références :

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION  
ET DE SURVEILLANCE  
(CLIS)  
DU CENTRE NUCLÉAIRE DE  
PRODUCTION D'ELECTRICITÉ  
(CNPE)  
DE FESSENHEIM**

**Rapport d'activité 2020**

**Collectivité européenne d'Alsace**

Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département  
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

## 1 - PRÉAMBULE

La composition de la CLIS du CNPE de FESSENHEIM est fixée par arrêté du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin conformément à la loi TSN du 13 juin 2006 et de son décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008.

Suite à l'extension du périmètre du PPI de 10 à 20 km confirmée par le Ministère de l'intérieur dans une circulaire du 3 octobre 2016 et à la parution du décret n°2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière de nucléaire, un nouvel arrêté de composition de la CLIS de FESSENHEIM a été pris par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin le 5 novembre 2020.

Depuis cet arrêté du 5 novembre 2020, la CLIS de FESSENHEIM compte 48 membres, répartis comme suit :

- Collège des élus : 24 membres,
- Collège des associatifs : 7 représentants d'associations de protection de l'environnement,
- Collège des salariés : 6 représentants des organisations syndicales,
- Collège des personnes qualifiées : 5 personnes qualifiées et représentants du monde économique, de la sécurité nucléaire, de l'information et de la communication,
- Collège des pays limitrophes : 6 membres dont 3 représentants pour l'Allemagne et 3 représentants pour la Suisse.

Monsieur Alain GRAPPE, Conseiller départemental, a été nommé Président de la CLIS et succède à Monsieur Michel HABIG qui en était Président depuis 2013.

Par ailleurs, les autorités suivantes ont accès de plein droit aux travaux de la CLIS :

- Le ou les représentants de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN),
- Les représentants des Services de l'Etat compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire, désignés conjointement par les Préfets de la Région et du Département,
- Le représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- Le ou les représentants de l'exploitant du CNPE de FESSENHEIM (EDF).

Pour les pays frontaliers, une disposition complémentaire existe.

En effet, les représentants des 4 communes allemandes, situées dans un rayon de 5 km de la Centrale, sont associés par une convention aux travaux de la CLIS avec voix consultative.

Un représentant du Canton de Bâle-Ville fait partie des membres de la commission et un représentant du Canton de Bâle-Campagne est également convié aux assemblées plénières.

Les médias locaux et nationaux ainsi que des médias d'outre Rhin sont systématiquement invités pour couvrir les débats des réunions plénières de la CLIS.

## 2 - LE BUREAU

Le Bureau de la CLIS est composé de 9 membres :

- 4 représentants des élus : MM. Alain GRAPPE, Raphaël SCHELLENBERGER, François BÉRINGER et Claude BRENDER,

- 2 représentants d'associations : MM. Jean-Paul LACÔTE et Gilles BARTHE,
- 1 représentant des syndicats : M. Laurent MARCOTTE,
- 1 représentant des experts : Mme Bärbel SCHÄFER.

Le Bureau s'est réuni les 3 mars et 20 octobre 2020 pour faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et arrêter les ordres du jour des réunions plénières.

L'organisation de ces réunions a été assurée, en 2020, par M. WALTER, Directeur de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Mme DUONG, ingénieur et Mme MILETO, secrétaire.

### **3 - LES SÉANCES PLÉNIÈRES**

La crise sanitaire du COVID 19 a impacté fortement le déroulement des réunions de la CLIS. Le confinement est arrivé juste avant la première réunion de la CLIS programmée le 7 avril 2020. Celle-ci n'a pu être reportée qu'au 24 novembre 2020.

En effet, les contraintes sanitaires nous ont poussés à organiser des réunions majoritairement en distanciel. La CLIS de FESSENHEIM étant frontalière, la difficulté d'allier visioconférence et interprétariat s'est ajoutée aux contraintes de choix et de licence de logiciel et aux délais de parution du nouvel arrêté de composition de la CLIS. Toutes ces problématiques expliquent le report tardif de la réunion plénière au 24 novembre.

Il a également été fait le choix de ne pas ouvrir cette réunion annuelle au public pour plusieurs raisons : les services n'étaient pas familiarisés avec le logiciel obtenu tardivement, l'ordre du jour de la réunion avortée non publique a été repris, un changement de Président et enfin, la limitation interne du nombre de connexions autorisé.

Cependant, comme pour toutes les réunions de la CLIS, l'ordre du jour et les présentations ont été publiés sur le site dédié à la CLIS de FESSENHEIM.

Pour une participation plus aisée des membres allemands et suisses, une traduction simultanée des débats a été assurée via un logiciel de visioconférence adapté.

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 a instauré l'obligation pour la CLIS de réaliser une réunion publique annuelle. En 2020, au vu du contexte décrit précédemment, cette réunion publique n'a pu être mise en place.

#### Réunion programmée le 7 avril 2020 et reportée au 24 novembre 2020 – Points abordés

Lors de cette unique réunion de la CLIS, EDF a présenté le dernier bilan 2019 d'année complète de l'installation de FESSENHEIM. Dans ce bilan sont donnés les résultats de production (12,3 milliards de kWh), une synthèse du programme industriel, les retombées économiques mais aussi l'aspect social. EDF a également présenté les perspectives du site pour l'année 2020 avec la fermeture anticipée des 2 réacteurs. En effet, l'année 2020 a été marquée, après plus de 40 ans d'exploitation, par l'arrêt définitif du réacteur 1, le 22 février 2020, et celui du réacteur 2, le 30 juin 2020. Ces deux arrêts se sont déroulés conformément aux dates prévisionnelles.

EDF a fait le point sur les prélèvements et rejets prévisionnels et réalisés en 2019 ainsi que prévisionnels en 2020.

En ce qui concerne les rejets chimiques, aucun dépassement n'a été constaté et l'ensemble des résultats est inférieur au prévisionnel. En ce qui concerne les rejets liquides, 2 dépassements du prévisionnel sans dépassement des seuils ont été observés, il en est de même pour les rejets gazeux.

Quant au prévisionnel 2020, il est basé à la fois sur le retour d'expérience des années précédentes et sur les arrêts successifs des 2 tranches.

L'exploitant a également fait le point sur les déchets en présence sur le site ainsi que sur la gestion des anciens générateurs de vapeur. Ce sont au total 516,3 tonnes de déchets qui ont été produites par la Centrale de FESSENHEIM. Le taux de valorisation global de ces déchets s'élève à 95,7 %. EDF a présenté le sujet de l'entreposage actuel, dans 2 bâtiments, des 6 anciens générateurs de vapeur et détaillé les actions mises en place pour limiter une pollution éventuelle liée à ce stockage.

Sur le sujet du démantèlement, le professeur Thierry de LAROCHELAMBERT a développé ses propositions pour des approches à vocation scientifique pour le réacteur n°1 et économique pour le réacteur n°2. Il suggère d'utiliser le premier arrêt définitif d'un réacteur industriel de 900 MW en France pour mettre en place un projet de recherche, à l'échelle européenne, dédié au vieillissement thermique sous irradiations des cuves existantes. Ce projet pourrait permettre de voir en détail l'évolution de la structure intérieure des cuves après 40 années de service. En ce qui concerne le réacteur n°2, il propose un démantèlement plus commercial avec l'entreposage potentiel sur le site de certains déchets de moyenne activité à vie longue. Il lui semble intéressant d'expérimenter un stockage « longue durée » sur les sites des Centrales nucléaires afin d'éviter l'engorgement des sites dédiés.

L'IRSN a détaillé les essais particuliers et expertises de matériels à réaliser dans le cadre des 4<sup>èmes</sup> visites décennales des réacteurs de 900 MWe et de l'arrêt des réacteurs de FESSENHEIM. Cette présentation reposait sur une expertise menée par l'IRSN pour le compte d'EDF. Les objectifs de ces essais potentiels seraient de permettre la vérification de la conformité de l'installation à ses exigences fonctionnelles de sûreté après 40 ans d'exploitation. Quelques essais potentiels ont été détaillés comme celui de la ligne de dépressurisation de l'enceinte de confinement à une pression comprise entre 5 et 6 bars qui correspond à la pression d'utilisation de cette ligne en fonctionnement accidentel. Ces essais permettraient également de conforter, dans certains cas, la validation d'outils de calcul et de modélisation qui sont utilisés dans la démonstration de sûreté.

L'ASN a présenté l'état d'avancement du plan de démantèlement et du dossier de démantèlement. Le plan de démantèlement qui accompagnait la déclaration d'arrêt définitif a fait l'objet de demandes de compléments de la part de l'ASN. Ce plan a été mis à jour une première fois en avril 2020 et une seconde fois fin mai 2020. Le dossier de démantèlement est en cours d'élaboration par EDF et les prochains échanges techniques avec l'ASN se feront dans le cadre de ce dossier de démantèlement. L'ASN, au vu de l'arrivée tardive de la déclaration d'arrêt définitif, a demandé une réduction du délai de remise du dossier de démantèlement par rapport aux 2 ans prévus par la réglementation.

L'ASN et EDF ont détaillé l'état d'avancement de la décision ASN n°2019-DC-0663 notamment sur le sujet du refroidissement du bâtiment BK et de la résilience du niveau d'étanchéité et des systèmes de refroidissement de la piscine combustible. Une précédente décision prenait acte de la fermeture définitive de l'installation, supprimait certaines prescriptions devenues sans objet, demandait un effort de fiabilisation des sources électriques et la définition du contenu d'un noyau dur adapté pour le site à l'arrêt. Cette nouvelle décision a pour objet de prescrire les systèmes de sûreté nécessaires pour garantir la sécurité des piscines de combustible dans des situations d'agressions extrêmes.

L'ASN a abordé le recours à l'échelle ARIA, utilisée en cas d'évènement non radiologique d'installations SEVESO, pour la cotation des Evènements Significatifs pour l'Environnement (ESE). Cette échelle contient 4 indices de classement pour la cotation. Un indice relatif à la quantité de matières dangereuses relâchées au moment de l'accident, un sur les conséquences humaines et sociales, un sur les conséquences environnementales et enfin, un sur les conséquences économiques. Pour les incidents et accidents non radiologiques, l'ASN a fait le choix de retenir 2 de ces indices de classement (matières dangereuses relarguées et conséquences environnementales) pour déclencher une action d'information du public.

Enfin, EDF et l'ASN ont présenté les 3 écarts de niveau 1 survenus depuis la précédente réunion de la CLIS. Le premier de ces écarts concernait la déclaration sur la non robustesse aux séismes des robinets sur des tuyauteries de filtration d'eau de refroidissement. Le second concernait un défaut sur un disjoncteur électrique ayant entraîné l'indisponibilité durant quelques heures d'un des deux diesels de l'unité n°1. Enfin, le 3<sup>ème</sup> correspond à une contamination externe d'un intervenant ayant entraîné un dépassement du quart de la limite de la dose annuelle autorisée.

Les comptes rendus détaillés de ces réunions ainsi que les présentations sont accessibles sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.haut-rhin.fr/content/la-clis](http://www.haut-rhin.fr/content/la-clis)

#### **4 - PARTICIPATION A DIVERSES RÉUNIONS OUTRE-RHIN**

##### **Centrale Nucléaire de PHILIPPSBURG**

Lors d'une conférence du Rhin Supérieur, le Département du Haut-Rhin avait demandé que des commissions d'information soient créées pour chaque centrale nucléaire de la grande région et auxquelles participeraient des représentants des pays limitrophes.

Les autorités allemandes ont donc créé une telle instance pour la Centrale de PHILIPPSBURG.

Une réunion a été organisée en février 2020 mais aucun membre de la CLIS n'y a participé.

##### **Begleitkommission du CNPE de FESSENHEIM à FREIBOURG**

Le Regierungspräsidium de FREIBURG a créé une commission d'information relative à la Centrale de FESSENHEIM. Cette instance permet de communiquer sur l'actualité de la Centrale avec les représentants des communes allemandes du secteur proche de la Centrale.

En raison de la pandémie du COVID 19, aucune réunion de la Begleitkommission n'a été organisée en 2020.

#### **5 - SÉMINAIRES**

Mme DUONG a participé à la journée de la communauté Openradiation à l'IRSN le 13 janvier 2020.

Plusieurs membres de la CLIS de FESSENHEIM ont participé à la 32<sup>ème</sup> conférence des CLI organisée par l'ASN et l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) du 9 au 11 décembre 2020.

#### **6 - ANCCLI**

M. LACÔTE, Vice-Président de l'ANCCLI participe à différents groupes permanents de l'ANCCLI et a assisté durant l'année 2020 à plusieurs manifestations et réunions organisées par l'ANCCLI.

M. BERINGER, membre du Conseil d'Administration et membre du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a lui aussi participé à différents événements organisés par l'ANCCLI.

## **Séminaire des Présidents**

Mme DUONG a participé aux réunions du COPIL de préparation du séminaire des Présidents de CLI organisées par l'ANCCLI les 4 et 25 mai 2020.

M. GRAPPE et Mme DUONG ont participé à plusieurs ateliers et visioconférences organisés dans le cadre du séminaire des Présidents de CLI des 4 et 7 décembre 2020.

## **Club des chargés de mission**

L'ANCCLI anime le club des chargés de mission des CLI ; cette instance est un lieu d'échange et de partage des pratiques des différentes CLI, sur les expertises mandatées, les actualités réglementaires, les actions de communication, ...

Mme DUONG a participé à la réunion de travail du 12 octobre lors de laquelle a eu lieu un échange et un partage sur l'actualité de chaque CLI et sur l'actualité de l'ANCCLI ainsi qu'une formation sur « l'art de communiquer sur les réseaux sociaux ».

Mme DUONG a participé à la réunion des chargés de mission des CLI transfrontalières du 11 février 2020 et du 29 mai 2020 ainsi qu'à l'atelier du groupe de travail des CLI transfrontalières dédié au post accident le 30 juin 2020.

## **Groupes permanents**

Mme DUONG a participé aux groupes permanents démantèlement et déchets des 14 et 21 avril 2020.

Mme DUONG a également participé aux ateliers relatifs au livre blanc de l'ANCCLI dédié au démantèlement des 10 septembre et 8 octobre 2020 et à l'atelier relatif au livre blanc « post accident » du 13 novembre 2020.

Certains membres de la CLIS de FESSENHEIM ont participé aux ateliers organisés par l'ANCCLI sur le fonctionnement quotidien des CLI et leurs relations avec l'ANCCLI, sur la formation des membres des CLI ou encore sur l'information du grand public des 30 juin, 13 et 19 novembre 2020.

## **Autres**

Caroline DUONG a participé à une journée d'information et d'échanges sur les Evènements Significatifs et notamment ceux de Sécurité (ESS) le 23 juin 2020.

## **8 – IRSN**

Mme DUONG a participé à une journée de formation sur la sécurité à l'IRSN le 13 juin.

## **9 – COMMUNICATION DE LA CLIS**

Le site Internet de la CLIS, accessible à partir de l'adresse suivante : [www.haut-rhin.fr/content/la-clis](http://www.haut-rhin.fr/content/la-clis) apporte au grand public, l'information sur le fonctionnement de la Commission avec des mises à jour régulières en 2020.